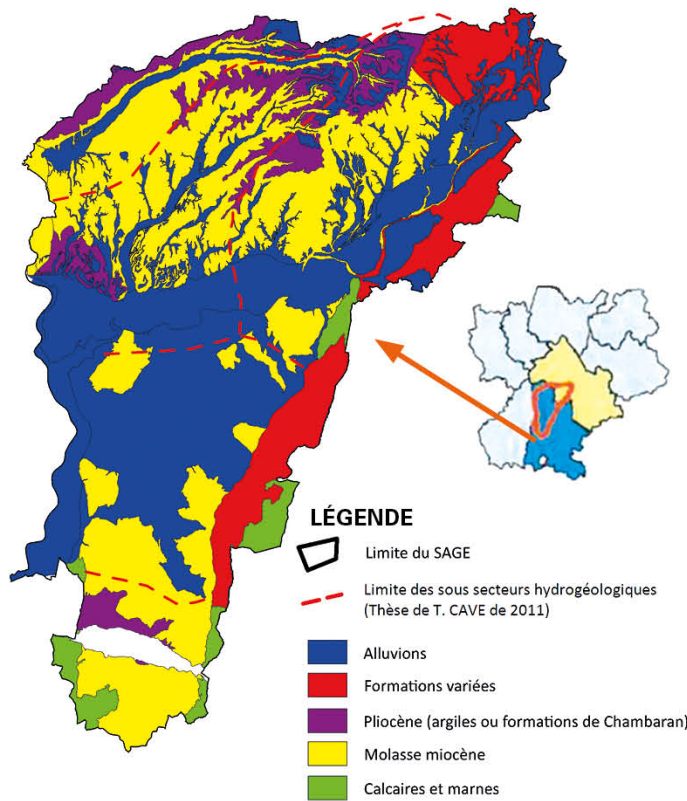




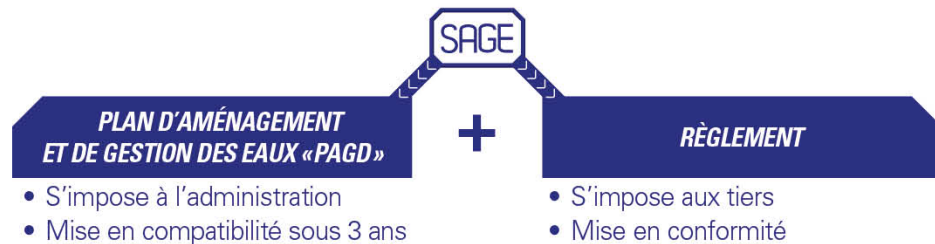
LE PÉRIMÈTRE ET LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES DU SAGE

LE SAGE EN CHIFFRES-CLÉS

- 2018 km²
- 324 307 habitants (INSEE, 2016)
- 138 communes sur 2 départements Drôme (99 communes) et Isère (39 communes)
- 85 communes en Zone Vulnérable Nitrates
- 9 démarches captages prioritaires dont 7 programmes d'action en cours de mise en œuvre
- 4 Schémas de Cohérence Territoriale : Rovaltain et Grande Région Grenobloise approuvés, Rives du Rhône en cours de révision, et Vallée de la Drôme en cours d'élaboration.

	TOTAUX	dont AEP	dont Agriculture	dont Industrie
Volumes totaux prélevés en millions de m³	120,1	27,7	87,1	5,3
dont dans la molasse	18,9 % 22,7 Mm ³	38 % 10,5 Mm ³	9 % 7,8 Mm ³	81 % 4,3 Mm ³
dont dans les alluvions	18,4 % 22,1 Mm ³	52 % 14,4 Mm ³	8 % 7,0 Mm ³	15 % 0,8 Mm ³
dont en eaux superficielles	60,2 % 72,3 Mm ³	> 0,1 % > 0,1 Mm ³	83 % 72,3 Mm ³	> 0,1 % > 0,1 Mm ³
dont autres ressources	2,5 % 3,0 Mm ³	10 % 2,8 Mm ³	> 0,1 % > 0,1 Mm ³	4 % 0,2 Mm ³

LA STRATÉGIE PERMET D'ENGAGER LE TRAVAIL DE RÉDACTION DES DOCUMENTS CONSTITUANT LE SAGE :



Ce travail de rédaction se déroulera tout au long de l'année 2018, en concertation avec les acteurs du territoire :

- 2 séries d'ateliers de concertation en mars/avril puis en juin/juillet 2018, ainsi qu'une concertation préalable du public en ligne.
- l'évaluation environnementale et ses recommandations pour optimiser le SAGE et ses effets sur l'ensemble des composantes de l'environnement : eau, sols, air, biodiversité, déchets ...

Pour en savoir plus et suivre l'élaboration du SAGE
<http://sagedauphine-valence.fr>

INFORMATIONS ET CONTACTS



David Arnaud
 Chargé de mission SAGE
 Département de la Drôme
 Service gestion de l'eau
 26, avenue du Président Herriot
 26026 VALENCE CEDEX 9
 04 81 66 88 67
daarnaud@ladrome.fr

Avec le soutien financier de



Conception graphique : Acteon



SAGE
 Bas-Dauphiné
 Plaine de Valence

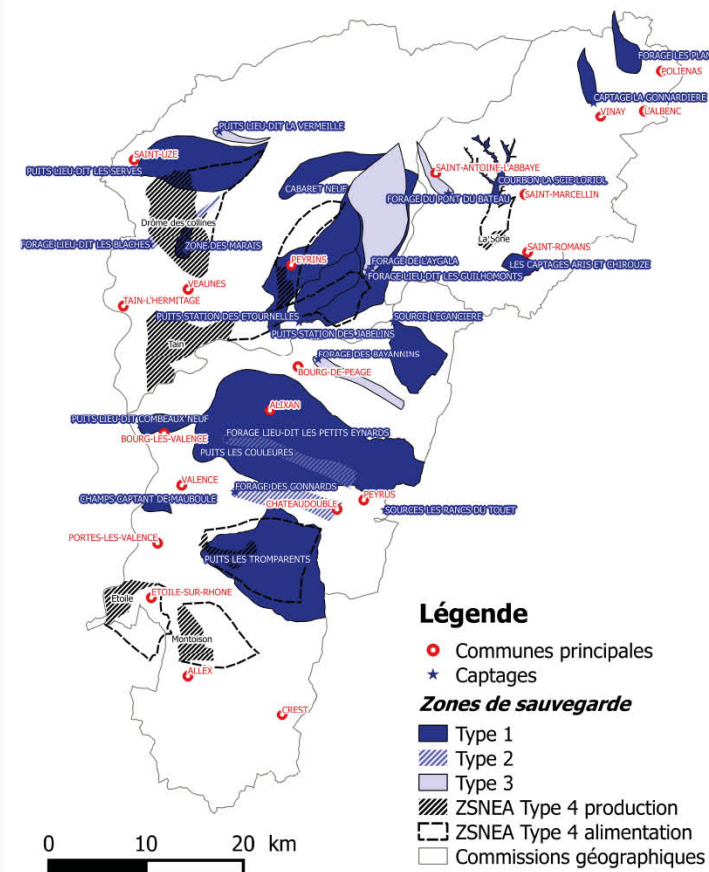
La **STRATÉGIE** pour la préservation
 des ressources en eau souterraines
 adoptée par la CLE le 6 mars 2018



RAPPEL : LE SAGE, QU'EST CE QUE C'EST ?

Le SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - est une démarche qui vise une meilleure gestion des eaux souterraines à l'échelle de son périmètre de 138 communes situé sur les départements de la Drôme et de l'Isère. De nombreux acteurs s'y impliquent (services d'eau potable, agriculteurs, industriels, associations d'usagers et de professionnels...) dans un travail au long court (5 à 6 ans), plusieurs étapes étant nécessaires pour arriver à un compromis acceptable par tous.

UNE PRIORITÉ : SÉCURISER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À L'EAU POTABLE POUR NOS HABITANTS !



ZONES DE SAUVEGARDE ET TYPOLOGIE POUR LA DÉFINITION DE STRATÉGIES D'INTERVENTION

ÉDITO

Préserver la ressource tout en permettant son usage par tous, en lien avec le développement du territoire : c'est dans cet état d'esprit que la Commission Locale de l'Eau conduit l'élaboration du SAGE. Alors que les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir avec une année 2017 particulièrement sèche, et que la qualité de l'eau reste une préoccupation constante, notre SAGE s'inscrit pleinement dans l'actualité. C'est grâce à la forte mobilisation des nombreux acteurs sollicités par la CLE, et de son bureau, que la stratégie à conduire a pu être définie. Les mois à venir seront décisifs pour la rédaction du SAGE, dont nous souhaitons la finalisation avant la fin de l'année 2019. L'implication de chacun doit permettre l'adoption d'un programme ambitieux et en adéquation avec les possibilités et besoins de notre territoire.

La Présidente de la CLE,
Patricia BRUNEL-MAILLET, Vice Présidente
 du Département de la Drôme en charge de
 l'environnement et de la santé.



Après l'**état des lieux** en 2015 et le **diagnostic** en 2016, la CLE (Commission Locale de l'Eau), en véritable parlement de l'eau du territoire du SAGE, a arrêté la **STRATÉGIE** à mettre en œuvre pour préserver ses ressources en eau, précisant les grands principes sur lesquels doit s'appuyer la gestion durable des ressources en eau souterraines du territoire Bas Dauphiné - Plaine de Valence pour les 5 à 10 ans à venir.

Ainsi, **4 Grandes Orientations** sont fixées pour le SAGE, déclinées en **12 axes de travail** et **45 dispositions**, résumées dans cette plaquette.

Son **évaluation environnementale** garantit que la stratégie répond aux enjeux du diagnostic, aux objectifs du SDAGE, et apporte une réelle plus-value par rapport aux tendances actuelles.



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE SAGE



STRATÉGIE de préservation des ressources en eaux souterraines du territoire Bas Dauphiné Plaine de Valence

adoptée par la CLE le 6 mars 2018

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE : un préalable pour arbitrer les choix futurs

- ✓ Modélisation de la nappe de la molasse
- ✓ Inventaires (forages, zones humides...)
- ✓ Observatoire de l'eau unique et partagé

SÉCURISER l'Alimentation en Eau Potable : la PRIORITE

- ✓ En QUANTITÉ
 - tout en fixant des objectifs d'économies d'eau et de rationalisation
 - et en veillant à la recharge des nappes
- ✓ En QUALITÉ
 - instauration des Zones de Sauvegarde
 - maîtrise des forages divers
 - réduction des pollutions diffuses
- ✓ Encourager l'élaboration de schémas directeurs AEP

PRÉSERVER LES RESSOURCES : une exigence

- ✓ Ne pas surexploiter
- ✓ Mobiliser chacun dans la réduction des pollutions, en particulier par les Nitrates et Pesticides
- ✓ Conduire les actions sur les captages prioritaires, appuyer et diffuser les bonnes pratiques sur tout le territoire (dont les Zones de Sauvegarde)
- ✓ Identifier et préserver les zones humides connectées

ENGAGER un Plan d'Action Forages :

- pour maîtriser les prélèvements sur les nappes
- pour limiter les pollutions des nappes profondes
- ✓ Inventaire des forages domestiques
- ✓ Mises aux normes,
- ✓ Règlementation renforcée, voire interdiction de nouveaux forages dans les secteurs les plus sensibles : secteurs en déficit quantitatif, Zones de Sauvegarde et Périmètres de Protection de Captages d'eau potable.
- ✓ Vigilance sur la géothermie

ORGANISER les interventions sur les RESSOURCES STRATÉGIQUES pour l'AEP

- ✓ Préserver les zones d'alimentation/de recharge des nappes
- ✓ Instaurer les Zones de Sauvegarde :
 - porter à connaissance et vigilance
 - inscription dans les documents d'urbanisme,
 - prise en compte dans les études d'impact/d'incidence
 - préconisations adaptées selon la fragilité des secteurs
- ✓ Prioriser les actions du SAGE sur les ressources stratégiques pour l'AEP

DONNER DE LA LISIBILITÉ ET DE LA COHÉRENCE à l'échelle du territoire du SAGE

- ✓ Mutualisation des outils et des moyens
- ✓ Coordination des acteurs pour une gestion concertée
- ✓ Plan de communication ciblé
- ✓ Actions de sensibilisation du grand public
- ✓ Durabilité de la gouvernance

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ✓ Réduire la demande, inciter à la baisse des consommations
- ✓ Optimiser les réseaux et lutter contre les fuites
- ✓ Sécuriser les approvisionnements en mobilisant toutes les ressources
- ✓ Veiller à la recharge des nappes et à l'infiltration

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS EN EAU de l'Agriculture et de l'Industrie

- ✓ Sur Galaure/Drôme des Collines,
 - Une agriculture fragile, dans un secteur en Zone de Répartition des Eaux, avec impératif de réduire des prélèvements à l'été pour sauver les cours d'eau
 - Qui implique des mesures spécifiques dans le SAGE :
 - » Instauration d'un **moratoire pour 3 ans** figeant les volumes maximums de prélèvements, tous usages confondus, dans l'attente de la modélisation de la nappe.
 - » Lancement d'un **schéma directeur irrigation**, pour identifier les reports possibles et soutenir l'agriculture.
 - ✓ Sur le Sud Grésivaudan,
 - utiliser au mieux la rivière Isère et envisager du stockage hors cours d'eau en maîtrisant les impacts
 - ✓ Sur la Plaine de Valence,
 - sanctuariser les apports du canal de la Bourne et compléter par des stockages hors cours d'eau en maîtrisant les impacts.
- ➔ **Industries**
Intégrer besoins et limites dans l'aménagement du territoire